

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE LA 13^{ème} RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA COOPÉRATION FINANCIÈRE DU COMCEC

Le Groupe de Travail sur la Coopération Financière du COMCEC (GTFC) a tenu avec succès sa 13^{ème} réunion le 17 octobre 2019 à Ankara, en Turquie, sur le thème «Améliorer le système Takaful dans les pays islamiques». Au cours de la réunion, le GTFC a délibéré sur l'amélioration du système Takaful dans les pays membres de l'OCI. Le document de séance, préparé conformément aux principales conclusions de l'étude analytique réalisée pour la 13^{ème} réunion du GTFC et aux réponses des pays membres aux questions de politique générale, a été le principal apport des discussions. Les participants y ont ainsi formulé des recommandations politiques.

Recommandation politique 1: Développer un cadre juridique et réglementaire complet pour le système Takaful afin de faciliter les opérations, la transparence et la gouvernance dans ce secteur.

Raisonnement: Un cadre réglementaire et législatif solide et complet pour le secteur financier islamique comprenant également le système Takaful garantirait la stabilité, la clarté, la compétitivité, la discipline, la prudence et la sécurité sur le marché.

Les exigences réglementaires telles que le capital, la gouvernance des risques, la transparence et la divulgation sont en place pour assurer la stabilité et la durabilité des institutions financières et des Opérateurs Takaful (OT). De plus, il existe des normes et des exigences prudentielles qui traitent spécifiquement des particularités de la finance islamique. Ces normes renforceraient la gouvernance des OT et fourniraient une plus grande transparence sur l'utilisation de divers contrats islamiques dans les modèles et les structures, ainsi que la sauvegarde des intérêts des participants au Takaful. Il convient de noter que toutes les réformes réglementaires et juridiques doivent être mise en œuvre progressivement afin d'assurer une transition en douceur et de permettre de faire les ajustements sur le marché Takaful.

L'institutionnalisation des comités de la charia, qu'elle soit centralisée et / ou décentralisée, est une nécessité pour le système Takaful. La présence du comité de la charia est essentielle pour garantir la conformité à la charia des produits et services Takaful. Le comité élabore également les normes de la charia afin d'aider les OT à les appliquer dans le développement et l'innovation de leurs produits. Les compétences de ces membres du comité de la charia devraient de temps à autre être améliorées par le biais de programmes de formation continue.

Le système nécessite également de plus en plus d'instruments d'investissement ce qui amènerait donc à des améliorations sur les marchés des capitaux islamiques afin de permettre aux OT et Opérateurs Retakaful (ORT) de diversifier leurs portefeuilles d'investissement (COMCEC, 2018). Les régulateurs devraient donc continuer à fournir l'infrastructure nécessaire à la croissance des instruments conformes à la charia.

Recommandation politique 2: Promouvoir la personnalisation des produits dans le système Takaful et introduire de nouveaux produits en fonction des besoins changeants du marché.

Raisonnement: Les propositions de valeur uniques de Takaful constituent un créneau pour la compétitivité de l'industrie. La proposition de valeur est basée sur les principes Takaful d'assistance mutuelle, de partage des risques et de tabarru (dons). Sur la base de ces principes, les OT sont en mesure d'offrir aux participants des produits et services uniques, tels que le partage du surplus de souscription et la planification de la succession.

Grâce à l'utilisation pertinente de la technologie pour améliorer l'efficacité de la prestation, des solutions Takaful innovantes peuvent être proposées avec une portée accrue, de manière à offrir une expérience transparente aux participants. La gamme d'offres de produits attrayantes pour les participants pourrait également être élargie avec l'introduction de nouveaux produits et l'innovation dans les solutions de protection appuyées par la technologie. Grâce à l'utilisation du big data, de l'intelligence artificielle et des canaux en ligne, les OT seraient en mesure d'anticiper les risques et les exigences avec une précision bien supérieure. Cela permettrait également une personnalisation améliorée des produits par les OT afin de répondre aux besoins du marché en constante évolution, améliorant ainsi l'expérience des participants lors de la consommation de produits et services Takaful. Par exemple, les dispositifs informatiques portables collectant des données en temps réel permettent que le processus de souscription et la gestion des réclamations relatives à la santé en cours soit plus intégrateur et plus pratique pour les participants. Sur la base du comportement du participant, de son style de vie et du plan Takaful surveillés à l'aide de la technologie, l'opérateur Takaful pourra personnaliser et tarifier ses produits. L'expérience des participants peut également être améliorée avec des services à valeur ajoutée, car la technologie permet d'établir de nouveaux modèles d'entreprise par le biais de nouvelles formes améliorées de distribution. Par exemple, les OT pourraient également développer des applications de planification financière pour mobiles et tablettes permettant de mieux illustrer Takaful aux clients. Cela assurerait aux clients de mieux comprendre les caractéristiques du produit et de prendre une meilleure décision lors du choix d'un produit ou d'un service Takaful.

Grâce à la technologie, la diversité des produits et des services offre un potentiel considérable pour renforcer l'avantage concurrentiel du système Takaful afin de mieux servir les consommateurs. Par ailleurs, les futurs OT peuvent adopter InsurTech et d'autres produits et services basés sur la technologie comme stratégie d'entrée sur le marché. Avec la technologie, les nouveaux entrants seraient en mesure d'élargir le marché.

La croissance des produits et services Takaful créerait une demande pour d'autres industries financières islamiques connexes telles que les banques islamiques et les marchés financiers, ce qui stimulerait davantage la demande de ces produits et services. Ainsi, le système Takaful peut contribuer à la croissance du secteur de la finance islamique (COMCEC, 2019).

Recommandation politique 3: Encourager le développement des compétences par le biais de programmes de formation et de certification professionnelle et sensibiliser les acteurs du système Takaful.

Raisonnement: Les stratégies de développement du capital humain devraient viser à attirer des compétences hautement qualifiées. Cela inclurait une rémunération concurrentielle et une formation continue des compétences des employés à tous les niveaux. Par conséquent, les OT devraient définir une vision et une culture claires d'apprentissage et de développement

continus. Plus spécifiquement, la main-d'œuvre du système Takaful devrait être équipée d'une compréhension des principes de la finance islamique et des spécificités Takaful à travers divers programmes de certification et de formation.

Les employés devraient également être encouragés à acquérir et à développer leurs connaissances et compétences techniques en matière de gestion des risques, de souscription et de cadre réglementaire. Le développement des compétences du Takaful est également nécessaire pour les agents, les courtiers et les partenaires bancaires (offrant des services bancaires) qui sont également des acteurs importants du système Takaful. Améliorer les compétences de ces acteurs du Takaful est impératif pour soutenir la croissance, la portée et la diversification des entreprises.

Pour soutenir le développement du système Takaful, il est également essentiel d'avoir une forte et dynamique collaboration qui suit l'orientation stratégique du marché, établit les meilleures pratiques pour les acteurs du Takaful capables de soulever des problèmes pertinents du système et de délibérer sur les différentes opportunités.

Recommandation politique 4: Encourager le système Takaful pour améliorer sa compétitivité et la durabilité de ses activités, créant ainsi des conditions équitables pour le secteur.

Raisonnement: Le taux de pénétration du Takaful dans les pays membres de l'OCI est encore très faible. Or, la croissance continue du système Takaful et ses potentiels restent prometteurs. Le secteur continue de fonctionner dans un environnement très concurrentiel et difficile, caractérisé par une évolution rapide du paysage commercial et économique. Il est impératif que les OT s'efforcent de combler les lacunes en matière de protection dans les pays membres de l'OCI et continuent de concevoir et d'offrir des solutions de protection répondant aux besoins de l'économie et des participants plutôt que de simplement reproduire l'assurance existante. Les caractéristiques uniques du Takaful renforceraient la proposition de valeur et la durabilité commerciale de l'industrie. Les potentiels du Takaful, sa croissance continue et les produits innovants en évolution créeraient des conditions de concurrence équitables et un avantage concurrentiel pour le secteur. Cette compétitivité peut également être améliorée en créant un MegaTakaful qui permettrait de réaliser d'importantes économies et fournirait une base de capital énorme pour les sociétés Takaful. En outre, la mise à disposition d'incitations fiscales et non fiscales, en particulier pour les nouveaux venus sur les marchés émergents du Takaful, permettrait à l'industrie d'atteindre un nouveau sommet. Les incitations fiscales pourraient inclure la normalisation du régime fiscal des assurances Takaful et conventionnelles. Les incitations non fiscales pourraient prendre la forme d'une libéralisation des exigences en matière d'adéquation des fonds propres et d'une promotion des produits Takaful auprès des clients par l'intermédiaire de tiers (ex : au moyen de rabais ou de remises).

Moyens disponibles pour réaliser les recommandations politiques :

Groupe de travail sur la coopération financière du COMCEC: Lors de ses prochaines réunions, le groupe de travail pourra développer de manière plus détaillée les domaines d'action préalablement.

Financement des projets du COMCEC: Dans le cadre du financement des projets du COMCEC, le Bureau de Coordination du COMCEC lance des appels à propositions de projets chaque année. Avec le financement des projets du COMCEC, les pays membres participant aux groupes de travail peuvent soumettre des projets de coopération multilatérale à financer au moyen de subventions par le Bureau de coordination du COMCEC. Pour concrétiser les recommandations politiques mentionnées antérieurement, les pays membres peuvent utiliser le financement des projets du COMCEC. Ces projets peuvent inclure l'organisation de séminaires, de programmes de formation, de visites d'étude, d'échanges d'experts, d'ateliers et de préparation d'études analytiques, d'évaluations des besoins et de matériels / documents de formation, etc.